



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse de 9% des plaintes pour discrimination de genre en 2020

Bruxelles, le 18 juin 2021 - En 2020, le nombre de plaintes pour discrimination de genre reçues par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a augmenté de 9% par rapport à 2019. Les domaines pour lesquels l'Institut est le plus sollicité sont la discrimination de genre dans le domaine de l'emploi et le sexisme dans l'espace public. Les signalements pour harcèlement au travail sont en augmentation.

Plus d'un signalement sur trois dans le domaine de l'emploi concerne une discrimination de la grossesse/ maternité

En 2020, 40% des signalements concernaient le domaine de l'emploi. Les signalements dans ce domaine portaient principalement sur l'accès au travail (33%), les conditions de travail et de rémunération (31%) et la fin de la relation de travail (22%). Plus d'un signalement sur 3 dans le domaine de l'emploi (36%) concernait la grossesse ou la maternité. Comme le souligne Michel Pasteel, directeur de l'Institut : « Ces chiffres montrent que la discrimination et l'inégalité de traitement en raison de la grossesse, de la maternité ou du souhait d'avoir un enfant demeurent, en 2020, un problème majeur de société ».

Augmentation des signalements de harcèlement moral et sexuel au travail

Toujours dans le domaine de l'emploi, il est intéressant de noter que les signalements pour harcèlement moral sur base du sexe ainsi que pour harcèlement sexuel au travail continuent à augmenter (respectivement de +17% et +13%) et ce malgré la forte augmentation du recours au télétravail en 2020 suite à la crise sanitaire.

Le sexisme dans l'espace public : un phénomène en expansion

L'espace public est le deuxième domaine le plus représenté avec 15% des signalements. Parmi ceux-ci, on constate une augmentation importante des signalements pour harcèlement sexiste en ligne. Cette augmentation s'explique en partie par la nouvelle compétence de l'Institut concernant le *revenge porn* qui lui a été attribuée par la loi du 4 mai 2020 visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel. Le nombre de signalements pour harcèlement sexiste de rue a, lui, doublé par rapport à 2019. Pour Michel Pasteel, « il est temps de faire le point sur les moyens de lutter contre le sexisme dans l'espace public. La législation actuelle est très restrictive et ne permet en effet pas d'appréhender toutes les facettes de ce phénomène. » L'Institut reçoit régulièrement des signalements concernant des propos sexistes tenus en public, largement diffusés, et pour lesquels il n'a pas été en mesure d'intervenir. La législation actuelle exige en effet que les propos sexistes ciblent une personne déterminée.

Dès lors, si ceux-ci visent les femmes en général, ils ne peuvent être sanctionnés. « *Or, aujourd'hui, il est plus que jamais essentiel de lutter efficacement contre les discours sexistes qui renforcent les inégalités de genre* » conclut Michel Pasteel.